

Conseil de l'ED 481

Missions du conseil de l'école doctorale :

- * politique de choix des doctorants;
- * attribution des financements notamment les allocations de recherche;
- * ouverture européenne et internationale en particulier par la promotion des cotutelles internationales de thèse;
- * respect de la charte des thèses;
- * définition des formations utiles aux projets de recherche des doctorants et à leurs projets professionnels ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie;
- * définition d'un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs et suivi de cette insertion professionnelle;
- * actions de coopération avec les mondes industriel, socio-économique et culturel pour favoriser le développement des politiques d'innovation et le recrutement des docteurs.

Dans le cadre de la mise en conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016, des élections auront lieu courant 2017 pour renouveler le conseil.